

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 13 octobre 2010

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 13 octobre 2010 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)	M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Paul Lepage (Saint-Moïse)	Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	

ainsi que (comme 2e représentant) :

M. Jocelyn Caron (Sayabec)  
M. Richard Leclerc (Amqui)  
Mme Françoise Jean (Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Personne absente : M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon).

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel  
M. Dominique Robichaud, ing., directeur du Service de génie municipal  
Mme Nathalie Lévesque, ing., Service du génie municipal

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2010-174 concernant l'ouverture de la séance**

Le quorum étant constaté, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2010-175 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 octobre 2010**

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par Mme Réjeanne Doiron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point « Autres sujets » ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 8 septembre 2010
4. Période de question de l'assistance
5. Développement économique
  - 5.1 Recommandations du comité d'analyse des projets pour l'octroi des aides financières - Pacte rural et FSTD
  - 5.2 Maximisation des retombées économiques de la construction des parcs éoliens dans La Matapédia
    - 5.2.1 Saint-Laurent Énergies – Appel d'offres pour travaux de déboisement et autres travaux à venir
    - 5.2.2 Vents du Kempt
    - 5.2.3 Hydro-Québec – Construction de la ligne électrique
6. Véloroute Desjardins de La Matapédia (Route Verte)
  - 6.1 Décompte des coûts (phase 2) – Travaux de pavage
  - 6.2 Adjudication de contrats - secteurs de l'hôtel de ville et du camping
  - 6.3 Travaux sur la rue Morin à Causapscal
  - 6.4 Surveillance de travaux de la Véloroute Desjardins de La Matapédia – Rang St-Jean-Baptiste, parc de l'hôtel de ville et camping d'Amqui
7. Communication du service de génie
  - 7.1 Réfection du chalet principal du Parc régional de Val-d'Irène dans le cadre du PIQM – Adjudication de contrat pour l'embauche d'un architecte
  - 7.2 Soumission pour travaux de voirie - Seigneurie du Lac Matapédia
8. Sécurité civile
  - 8.1. Demande de financement PCPC pour une trousse de déploiement en sécurité civile

- 8.2. Demande d'aide financière à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent et au MAMROT - mise en œuvre des secours minimaux, phases 3 et 4
9. Règlement 2010-09 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de La Matapédia et de leur paiement par les municipalités locales – Adoption
10. Correspondance
11. Période de questions de l'assistance
12. Autres sujets :
  - 12.1 Prochaines réunions de travail
    - 27 octobre à 19 h 30
    - 17 novembre à 19 h 30 (étude du budget)
  - 12.2 Prochain Conseil de la MRC – 24 novembre à 19h30 (adoption du budget)
  - 12.3 Débat public du CMÉC sur le développement des régions périphériques
  - 12.4 Comité stratégique sur la biomasse – nomination de représentants
  - 12.5 Motion de reconnaissance – Germain Barrette
  - 12.6 Résolution de la municipalité de Saint-Moïse concernant le développement éolien
  - 12.7 Représentation de la MRC aux assises annuelles de la FQM
  - 12.8 Marche mondiale des femmes
13. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2010**

#### **Résolution CM 2010-176 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2010**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2010.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Il n'y a aucune question.

### **5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **5.1 Recommandations du comité d'analyse des projets pour l'octroi des aides financières - Pacte rural et FSTD**

#### **Résolution CM 2010-177 concernant l'approbation des recommandations du comité d'analyse des projets soutenus par le Pacte rural**

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu que le conseil approuve les recommandations du comité d'analyse des projets pour l'octroi d'une aide financière du Pacte rural, comme suit :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	RECOMMANDATION COMITÉ ANALYSE PNR
PNR-1028	Opération Persévérance : La Matapédia, une région de compétences et d'appartenance	Centre de foresterie de l'Est-du-Québec	15 000 \$
PNR-1029	Sur la route des pionniers : Pèlerinage historique du Chemin Kempt	Héritage Chemin Kempt en partenariat avec la municipalité de Ste-Marguerite	4 875 \$
PNR-1030 et FSTD-1016	Éclaire-moi	Municipalité de Sainte-Marguerite	1 500 \$
PNR-1031 et FSTD-1018	Offrir une salle de cinéma 3D aux Matapédiens	Coopérative socioculturelle de La Matapédia	20 000 \$
PNR-1032 et FSTD-1017	Aménagement d'espace d'entreposage et de travail pour les organismes municipaux	Municipalité de Saint-Vianney	10 000 \$
PNR-1033	Promotion 35e Aqua-Neige	Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène (Comité Aqua-Neige 2011)	10 000 \$
PNR-1034	Mise en place du journal communautaire	Comité de l'avenir de Saint-Cléophas	5 340 \$
PNR-1035 et FSTD-1019	Rénovation du camping	Ville de Causapscal	10 000 \$
	<b>Total</b>		<b>76 715 \$</b>

Que Mme Chantale Lavoie, préfète, ou M. Mario Lavoie, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les protocoles d'entente relatifs à l'octroi des aides financières et à effectuer les paiements correspondants.

Adoptée.

**Résolution CM 2010-178** concernant l'approbation des recommandations du comité d'analyse des projets soutenus par le FSTD-Volet I

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu que le conseil approuve les recommandations du comité d'analyse des projets pour l'octroi d'une aide financière du Fonds d'aide aux territoires en difficulté (FSTD), Volet I, comme suit :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	FSTD
PNR-1030 et FSTD-1016	Éclaire-moi	Municipalité de Sainte-Marguerite	3 000 \$
PNR-1031 et FSTD-1018	Offrir une salle de cinéma 3D aux Matapédiens	Coopérative socioculturelle de La Matapédia	15 000 \$
PNR-1032 et FSTD-1017	Aménagement d'espace d'entreposage et de travail pour les organismes municipaux	Municipalité de Saint-Vianney	30 000 \$
PNR-1035 et FSTD-1019	Rénovation du camping	Ville de Causapscal	30 000 \$
	<b>Total</b>		<b>78 000 \$</b>

Adoptée.

**5.2 Maximisation des retombées économiques de la construction des parcs éoliens dans La Matapédia**

**5.2.1 Saint-Laurent Énergie – Appel d'offres pour travaux de déboisement et autres travaux à venir**

**Résolution CM 2010-179** concernant la maximisation des retombées économiques locales de la construction du parc éolien du Lac-Alfred par Saint-Laurent Énergies

Considérant que le parc éolien du Lac-Alfred (300 MW, 150 éoliennes) sera construit sur le territoire des MRC de La Matapédia et de La Mitis;

Considérant que lors de la phase de développement du projet et dans le cadre des démarches visant à recevoir l'acceptabilité sociale du milieu et l'obtention des autorisations gouvernementales pour la construction du parc éolien, le promoteur du projet, Saint-Laurent Énergies, s'est engagé envers le milieu à ce que les entreprises locales situées sur les territoires desdites MRC bénéficient des retombées économiques lors de la construction du parc éolien;

Considérant que les MRC de La Matapédia et de La Mitis ne bénéficient pas des retombées de la fabrication des éoliennes puisqu'elles ne font pas partie du territoire visé par les dispositions de l'appel d'offres d'Hydro-Québec qui obligent qu'au moins 30% du coût des éoliennes soit réalisé dans des usines localisées dans la région administrative de la Gaspésie et dans la MRC de Matane;

Considérant que les entreprises locales n'ont accès qu'aux retombées économiques découlant des travaux de construction sur le site du parc éolien;

Considérant que des partenaires du développement socioéconomique du milieu (CLD, SADC, Chambre de Commerce et MRC de La Matapédia) ont rencontré à plusieurs reprises les représentants de Saint-Laurent Énergies pour leur faire part de leur préoccupation pour des retombées économiques locales et que la MRC de La Matapédia a adopté et transmis récemment à Saint-Laurent Énergies une résolution réitérant les attentes du milieu envers le processus d'appel d'offres et les retombées locales;

Considérant qu'afin de promouvoir les retombées économiques locales de la construction des parcs éoliens sur leur territoire, les CLD de La Matapédia et de La Mitis ont réalisé un bottin des entreprises locales susceptibles d'être mises à contribution dans la réalisation de certains travaux et dans la livraison de biens ou services;

Considérant que dans le cadre de l'appel d'offres portant sur le déboisement, Saint-Laurent Énergies a invité et s'apprête à donner, si ce n'est déjà fait, la maîtrise d'œuvre du contrat de déboisement à une entreprise dont le siège social est situé à l'extérieur des MRC de La Matapédia et de La Mitis, manquant ainsi à son engagement de favoriser les entreprises locales dans des domaines où elles ont les compétences et l'expertise requises;

Considérant que Saint-Laurent Énergies a maintenu l'entreprise extérieure concernée dans le processus d'appel d'offres, malgré le fait que le promoteur a été informé avant la fin de ce processus que cette entreprise n'était pas située sur le territoire des MRC de La Matapédia et de La Mitis, et ce malgré le fait qu'elle était inscrite, sans y avoir droit, au bottin des entreprises du CLD de La Mitis;

Considérant que Saint-Laurent Énergies justifie, entre autres, sa décision d'accorder la maîtrise d'œuvre du contrat de déboisement à l'entreprise de l'extérieur du territoire en mentionnant que 90% des employés qui seront affectés à la réalisation des travaux sont à l'emploi d'entreprises sous-traitantes situées sur le territoire de la MRC de La Matapédia;

Considérant que Saint-Laurent Énergies a mentionné que le déboisement des lots privés, qui représenterait une superficie d'environ 20% du secteur à déboiser sur le territoire de la MRC de La Matapédia, pouvait être exclu du contrat qu'il s'apprête à confier à l'entreprise extérieure;

Considérant que le milieu considère que Saint-Laurent Énergies a manqué à sa parole et à son engagement de favoriser le plus possible les retombées économiques locales dans l'octroi des contrats de construction du parc éolien du Lac-Alfred dans un domaine où l'expertise des entreprises locales est excellente, soit le déboisement;

Considérant que d'autres appels d'offres sont prévus à court terme et que le milieu ne renoncera pas à son objectif primordial qui est de favoriser les retombées économiques locales dans la construction du parc éolien du Lac-Alfred et des autres parcs éoliens à venir.

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. dénonce énergiquement l'attitude et le manquement à son engagement envers le milieu de Saint-Laurent Énergies dans le processus d'appel d'offres pour le déboisement dans le cadre du parc éolien du Lac-Alfred qui a conduit à l'octroi de la maîtrise d'œuvre de ce contrat à une entreprise de l'extérieur des MRC de La Matapédia et de La Mitis;
2. réclame de Saint-Laurent Énergies qu'il s'assure formellement dans son contrat avec l'entrepreneur retenu de la réalisation intégrale de l'argument de justification qu'elle invoque pour retenir une entreprise de l'extérieur pour le contrat de déboisement, soit que 90% des employés qui seront affectés à la réalisation des travaux seront engagées par des entreprises sous-traitantes situées sur le territoire de la MRC de La Matapédia;
3. exige que le déboisement des lots privés sur le territoire de la MRC de La Matapédia soit exclu du contrat confié à l'entreprise de l'extérieur et qu'il fasse l'objet d'un contrat négocié avec l'accord des propriétaires concernés;
4. demande à Saint-Laurent Énergies de s'engager par écrit à recourir prioritairement, dans un contexte concurrentiel, aux entreprises locales ayant leur place d'affaires sur le territoire des MRC de La Matapédia ou de La Mitis pour les lots de travaux à venir dans les champs de compétence et d'expertise de nos entreprises locales et à inclure des clauses particulières dans les documents d'appel d'offres à l'effet qu'une proportion significative des contrats soit accordée en sous-traitance à ces entreprises locales lorsqu'il n'y a pas ou peu d'entreprises locales pour des lots de travaux particuliers.

Adoptée.

### 5.2.2 Vents du Kempt

#### **Résolution CM 2010-180 concernant la maximisation des retombées économiques locales de la construction du parc éolien « Les Vents du Kempt »**

Attendu que le parc éolien « Les Vents du Kempt » sera déployé entièrement sur le territoire de la MRC de La Matapédia, plus particulièrement dans les municipalités de Causapscal, Sainte-Florence et Sainte-Marguerite ;

Attendu que la volonté commune des partenaires socioéconomiques de La Matapédia (CLD, SADC, Chambre de commerce et MRC de La Matapédia) est de maximiser les retombées économiques locales lors de la réalisation du parc éolien « Les Vents du Kempt »;

Attendu que La Matapédia possède les ressources, les entreprises, les expertises et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer une proportion importante des travaux de réalisation du parc éolien « Les Vents du Kempt ».

Attendu que le CLD de La Matapédia a conçu un bottin des entreprises de La Matapédia qui a pour but d'inciter les promoteurs de parcs éoliens sur notre territoire, à recourir à des entreprises et à la main-d'œuvre locales pour la réalisation des travaux.

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Jean-Marc Roy, il est résolu unanimement que la MRC de La Matapédia demande à « Les Vents du Kempt Inc. » :

1. Que dans la mesure où il existe des entreprises qui possèdent l'expertise dans les domaines visés par un appel d'offres pour la réalisation du parc éolien « Les Vents du Kempt », de limiter celui-ci aux entreprises de La Matapédia dont le siège social est situé à l'intérieur du territoire depuis au moins un an;
2. Que dans le cas où il serait impossible de trouver l'expertise localement, d'inscrire une clause dans les devis exigeant au soumissionnaire retenu de recourir aux entreprises de La Matapédia, prioritairement, pour la fourniture de biens et services et pour la main-d'œuvre;
3. De communiquer avec le CLD de La Matapédia pour tout autre besoin qui n'aurait pas été spécifié dans le bottin.

Adoptée.

### 5.2.3 Hydro-Québec – Construction de la ligne électrique

#### **Résolution CM 2010-181 concernant la maximisation des retombées économiques locales de la construction des lignes de transport d'énergie des parcs éoliens du Lac-Alfred et « Les Vents du Kempt ».**

Attendu que les lignes de transport d'énergie qui relieront les parcs éoliens du Lac-Alfred et « Les Vents du Kempt » au réseau électrique d'Hydro-Québec TransÉnergie seront déployées entièrement sur le territoire de la MRC de La Matapédia ;

# 160

Attendu que la volonté commune des partenaires socioéconomiques de La Matapédia (CLD, SADC, Chambre de commerce et MRC de La Matapédia) est de maximiser les retombées économiques locales lors de la réalisation des parcs éoliens sur le territoire de la MRC, y compris la construction des lignes de transport d'énergie par Hydro-Québec TransÉnergie;

Attendu que La Matapédia possède les ressources, les entreprises, les expertises et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer une proportion importante des travaux de réalisation des lignes de transport d'énergie concernées;

Attendu que le CLD de La Matapédia a conçu un bottin des entreprises de La Matapédia qui a pour but d'inciter les promoteurs de parcs éoliens sur notre territoire et Hydro-Québec TransÉnergie pour la construction des lignes de transport, à recourir à des entreprises et à la main-d'œuvre locales pour la réalisation des travaux ;

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu unanimement que la MRC de La Matapédia demande à Hydro-Québec TransÉnergie :

1. Que dans la mesure où il existe des entreprises qui possèdent l'expertise dans les domaines visés (inventaire forestier, déboisement, voirie forestière, etc.) par un appel d'offres pour la réalisation de travaux de construction des lignes de transport reliant les parcs éoliens du Lac-Alfred et « Les Vents du Kempt », de limiter celui-ci aux entreprises de La Matapédia dont le siège social est situé à l'intérieur du territoire depuis au moins un an;
2. Que dans le cas où il serait impossible de trouver l'expertise localement, d'inscrire dans les devis des clauses d'incitation à la sous-traitance locale, du même genre que celles prévues au devis concernant la construction de la ligne Goémon - Gros-Mornes, en Gaspésie, qui incitent le soumissionnaire retenu à recourir aux entreprises de La Matapédia, prioritairement, pour la fourniture de biens et services et pour la main-d'œuvre;
3. De communiquer avec le CLD de La Matapédia pour tout autre besoin qui n'aurait pas été spécifié dans le bottin;
4. De transmettre copie conforme de cette résolution à la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune et vice-première ministre, madame Nathalie Normandeau.

Adoptée.

## **6. VÉLOROUTE DESJARDINS DE LA MATAPÉDIA (ROUTE VERTE)**

### **6.1 Décompte des coûts (phase 2) – Travaux de pavage**

#### **Résolution CM 2010-182 concernant le paiement des travaux de pavage de l'accotement (phase II) de la Véloroute Desjardins de La Matapédia**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'effectuer le paiement des travaux de pavage de l'accotement (Phase II) de la Véloroute Desjardins de La Matapédia au coût de 782 400,31\$ avant taxes à l'entreprise Groupe Lechasseur Ltée.

Adoptée.

### **6.2 Adjudication de contrats - secteurs de l'hôtel de ville et du camping**

#### **Résolution CM 2010-183 concernant l'adjudication de contrats pour des travaux de la Véloroute Desjardins – secteur de l'hôtel de ville et du Camping d'Amqui**

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'accepter la soumission :

1. pour les travaux de construction d'une piste cyclable dans le secteur de l'hôtel de ville d'Amqui (phase VI) aux Entreprises L. Michaud (1982) inc. au montant de 75 937,00\$ (avant taxes);
2. pour les travaux de construction d'une piste cyclable dans le secteur du camping d'Amqui (phase VII) aux Entreprises L. Michaud (1982) inc. au montant corrigé de 77 169,50\$ (avant taxes) ;
3. d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les demandes de certificat d'autorisation nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Adoptée.

### **6.3 Travaux sur la rue Morin à Causapscal**

#### **Résolution CM 2010-184 concernant la réalisation de travaux de la Véloroute Desjardins sur les rues Morin et St-Denis à Causapscal**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

- d'autoriser la Ville de Causapscal à réaliser les travaux de la Véloroute Desjardins de La Matapédia inclus au bordereau de soumission du projet de réfection des services d'aqueduc et d'égout sanitaire et travaux connexes, rues Morin et Saint-Denis /Ville de Causapscal préparés par la firme BPR (référence 04038 et 05637) au montant de 132 054,40\$ avant taxes;

- d'accepter l'offre de service de la firme BPR pour les travaux de surveillance de cette portion des travaux au montant de 9 367\$ avant taxes;
- d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer conjointement avec la Ville de Causapscal le contrat pour la surveillance desdits travaux.

Adoptée.

#### **6.4 Surveillance de travaux de la Véloroute Desjardins de La Matapédia – Rang St-Jean-Baptiste, parc de l'hôtel de ville et camping d'Amqui**

##### **Résolution CM 2010-185 concernant l'adjudication de contrat pour la surveillance des travaux de la Véloroute Desjardins – rang St-Jean-Baptiste, parc de l'hôtel de ville et camping d'Amqui**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu d'accepter l'offre de Véloroute Desjardins au montant de 18 525\$ avant taxes pour la surveillance des travaux de la Véloroute Desjardins, secteur rang St-Jean-Baptiste, parc de l'Hôtel de ville et camping d'Amqui.

Adoptée.

### **7. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE**

#### **7.1 Réfection du chalet principal du Parc régional de Val-d'Irène dans le cadre du PIQM – Adjudication de contrat pour l'embauche d'un architecte**

##### **Résolution CM 2010-186 concernant l'adjudication du contrat d'architecture pour la réfection du chalet principal du Parc régional de Val-d'Irène**

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat d'architecture pour la réfection du chalet principal du Parc régional de Val-d'Irène à la soumission ayant reçu le meilleur pointage global selon la grille d'évaluation, soit les Architectes Proulx et Savard; pour un montant de 50 794,00\$ taxes incluses;
2. de mandater ladite firme pour la réalisation exclusive de la phase I (révision du concept) au montant de 6000\$ avant taxes.

Adoptée.

#### **7.2 Soumission pour travaux de voirie - Seigneurie du Lac Matapédia**

##### **Résolution CM 2010-187 concernant l'adjudication de contrat pour des travaux de voirie dans la Seigneurie du Lac Matapédia**

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu d'octroyer le contrat pour des travaux de voirie dans la Seigneurie du Lac Matapédia à l'entreprise Excavation R. Rioux de Saint-Tharcisius au coût de 32 564,44\$ taxes incluses.

Adoptée.

Autre soumission reçue : Les entreprises Georges Valois et fils inc. de Causapscal, au coût de 67 725,00\$, taxes incluses.

### **8. SÉCURITÉ CIVILE**

#### **8.1 Demande de financement PCPC pour une trousse de déploiement en sécurité civile**

##### **Résolution CM 2010-188 concernant l'autorisation d'une demande d'aide financière au programme PCPC pour l'acquisition de matériel pour une trousse de déploiement en sécurité civile**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu :

1. d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au programme conjoint de protection civile (PCPC) pour l'acquisition de matériel pour une trousse de déploiement en situation d'urgence qui servira à l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matapédia;
2. d'autoriser M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie, ou M. Jérémie Jomphe, chargé de projet en sécurité civile, à signer tous les documents relatifs à la présentation de cette demande d'aide financière.

Adoptée.

## **8.2 Demande d'aide financière à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent et MAMROT - mise en œuvre des secours minimaux, phases 3 et 4**

### **Résolution CM 2010-189 concernant une demande d'aide financière à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent pour la mise en œuvre des secours minimaux en sécurité civile – Phase III**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matapédia, en collaboration avec les MRC de La Mitis et de Matane, travaille présentement à l'élaboration d'un programme de mise en œuvre des secours minimaux en sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet en est à sa phase III de réalisation, et ce, en collaboration avec les représentants du ministère de la Sécurité civile du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'expérience pilote en cours seront bénéfiques pour faire avancer le Québec en matière sécurité civile tout en posant les jalons de la révision de la *Loi sur la sécurité civile*;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de la phase III de ce projet nécessite un investissement de 40 000 \$ et que la MRC de La Matapédia a déposé une demande d'aide financière au programme conjoint de protection civile (PCPC) représentant 50 % des coûts;

**CONSIDÉRANT QU'** une contribution de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent serait nécessaire pour la réalisation de la phase III afin de soutenir la MRC et ses municipalités dans cette opération pour laquelle la participation de la MRC de La Matapédia (et celle des MRC de Matane et de La Mitis) permet l'évaluation et l'expérimentation pour le MSP de l'état de préparation et de la mise en œuvre des secours minimaux en situation d'urgence pour l'ensemble des MRC rurales de l'Est-du-Québec et de l'ensemble du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de la démarche doteront chacune des MRC d'un modèle d'organisation municipale de la sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités seront munies d'une capacité minimale d'intervention en matière de sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des MRC à caractère rural du Québec pourront bénéficier de cette expérience pilote;

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Gaëtan Ruest, il est résolu à l'unanimité de déposer à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent une demande d'aide financière au montant de 10 000 \$, pour chacune des MRC de La Matapédia, de La Mitis et de Matane afin de procéder à la mise en place des secours minimaux en sécurité civile sur l'ensemble des municipalités de ces MRC.

Adoptée.

### **Résolution CM 2010-190 concernant une demande d'aide financière au fonds conjoncturel du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la mise en œuvre des secours minimaux en sécurité civile**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matapédia, en collaboration avec les MRC de La Mitis et de Matane, travaille présentement à l'élaboration d'un programme de mise en œuvre des secours minimaux en sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet en est à sa phase III de réalisation, et ce, en collaboration avec les représentants du ministère de la Sécurité civile du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'expérience pilote en cours seront bénéfiques pour faire avancer le Québec en matière sécurité civile tout en posant les jalons de la révision de la *Loi sur la sécurité civile*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des élus de trois MRC s'entendent sur un modèle d'organisation municipale de la sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus d'évaluation et de mise en œuvre des actions destinées à améliorer le niveau de préparation et la capacité d'intervention des municipalités lors d'un sinistre permettra de réaliser des économies substantielles en matière d'intervention et en dédommagement après sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités seront munies d'une capacité minimale d'intervention en matière de sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des MRC à caractère rural du Québec pourront bénéficier de cette expérience pilote;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont besoin d'une ressource afin d'accompagner les municipalités dans l'ensemble de cette démarche.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Gaëtan Ruest, il est résolu à l'unanimité de déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière au montant de 80 000 \$ sur une période de deux(2) ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, afin de procéder à la mise en place des secours minimaux en sécurité civile sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Adoptée.

**9. RÈGLEMENT 2010-09 PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES À LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS LA JURIDICTION DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES – ADOPTION**

**Résolution CM 2010-191** concernant l'adoption du règlement 2010-09 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la responsabilité de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter le règlement 2010-09 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la responsabilité de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

Adoptée.

**10. CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune question en particulier sur la correspondance.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Il n'y a aucune question de l'assistance.

**12. AUTRES SUJETS :**

**12.1 Prochaines réunions de travail**

Les prochaines rencontres de travail se tiendront les 27 octobre à 19h30 (régulière) et le 17 novembre à 19h30 (étude du budget).

**12.2 Prochain Conseil de la MRC – 24 novembre à 19 h 30 (adoption du budget)**

Le prochain conseil de la MRC se tiendra mercredi le 24 novembre à 19h30 à l'endroit habituel.

**12.3 Débat public du CMÉC sur le développement des régions périphériques**

Rappel est fait du débat public sur le développement des régions périphériques, mardi le 25 novembre à 19h00 au CMÉC.

**12.4 Comité stratégique sur la biomasse – nomination de représentants**

**Résolution CM 2010-192** concernant la nomination de représentants sur le comité stratégique sur la biomasse

Il est unanimement résolu de nommer M. Steve Lamontagne, Mme Chantale Lavoie et M. Martin Landry sur le comité stratégique sur la biomasse.

Adoptée.

**12.5 Motion de reconnaissance – Germain Barrette**

**Résolution CM 2010-193** concernant une motion de reconnaissance à M. Germain Barrette

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu d'adresser une motion de reconnaissance à M. Germain Barrette pour son implication comme directeur du Parc régional de Val-d'Irène.

Adoptée.

**12.6 Résolution de la municipalité de Saint-Moïse concernant le développement éolien**

Monsieur Paul Lepage demande si la MRC a reçu la résolution de sa municipalité concernant l'installation de mats de mesure de vent et l'identification d'une zone pour implanter des éoliennes. Monsieur Joël Tremblay mentionne que cette résolution a été reçue. Une rencontre de la municipalité avec M. Bertin Denis, urbaniste de la MRC, est à prévoir pour préciser la demande faisant l'objet de ladite résolution.



## 12.7 Représentation de la MRC aux assises annuelles de la FQM

Monsieur Steve Lamontagne prétend que la MRC de La Matapédia est sous représentée aux assises annuelles de la FQM. Une solution sera proposée lors des prévisions budgétaires pour accroître la représentativité de la MRC lors de l'événement l'an prochain.

## 12.8 Marche mondiale des femmes

Madame Danielle Marcoux rappelle la Marche mondiale des femmes les 15 et 17 octobre à Amqui et Rimouski.

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution CM 2010-194 concernant la levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par M. Jean-Paul Bélanger et résolu de lever la séance à 21h15.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint